-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Aout 2024**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 2](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 4](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 9](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 9](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 10](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 10](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Au cours du mois d’Aout 2024, deux (2) missions sociales se sont déroulées dans les provinces de la Ngounié, et du Moyen-Ogooué. Ces missions avaient non seulement pour objectif d’assister à l’auditions des différentes parties avec le Procureur de la République dans le dossier de la plainte des communautés du lac Oguémoué contre Augustin NZOGHE et de lutter contre l’exploitation forestière illégale par une mission d’investigation.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *1* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *0* |

Dans la période du 28 aout au 01 septembre 2024, l’assistant coordonnateur RALFF sud de Conservation Justice a mené une enquête forestière, dans la forêt communautaire du village Moulandoufouala et celle de Guidouma**.**

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Au cours de ce mois d’Aout, aucune opération n’a été menée.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 1 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 2 |

Au cours du mois d’août, la plainte de Conservation Justice a été enregistrée devant le parquet de Lambaréné. Cette plainte est jointe aux plaintes déposées le mois précédent par les communautés représentées par BENGONE Franck et MAMBIA Samuel contre NZOGHE Augustin et NKOGHE NZOGHE Michel.

Le 20 août 2024, le nommé NZOGHE Augustin a été présenté devant le tribunal correctionnel de Lambaréné pour répondre des faits de manœuvres frauduleuses et d’exploitation sans titre. Conservation Justice, BENGONE Franck et MAMBIA Samuel qui avaient constitué avocat étaient représentés par Maître BOUSSOUGOU, avocat au barreau du Gabon. Il a sollicité le paiement de 22 millions de Francs CFA à titre de dommages et intérêts au profit de CJ et 25 millions au profit de BENGON Franck, MAMBIA Samuel n’ayant rien sollicité.

Le procureur a requis 3 mois de prison avec sursis et 4 millions d’amende contre NZOGHE Augustin. Il a demandé au tribunal de débouter CJ sur sa constitution de partie mais de recevoir la constitution de partie civile de BENGONE Franck et MAMBIA Samuel

La décision avait été renvoyée au 3 septembre 2024.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Nous n’enregistrons pas pour le moment des cas de détention pour exploitation forestière illégale. Par conséquent, il n’y a pas de visites de prison.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a été réalisée ce mois d’Aout.

# 5. Missions

**Missions sociale du 05 au 08 juillet 2024 dans la province du Moyen-Ogooué**

Parti de Libreville le 05 Aout 2024 pour appuyer les communautés du lac Oguémoué suite à leur dénonciation sur le cas d’exploitation illégale de bois menée par NZOGHE Augustin.

Au cours de cette mission, l’équipe CJ, Eaux et Forêts et les communautés du lac Oguémoué ont été entendues par le procureur de la République au sujet des plaintes qui ont été déposées contre NZOGHE Augustin pour exploitation illégale de bois.

Après les auditions, le procureur a fait un mandement de citation et l’audience a été fixée au 20 Aout 2024. De plus, Conservation Justice a évoqué la question de la préparation de la formation prévue pour le mois de septembre 2024.

**Missions sociale du 28 Aout au 1ʳ septembre 2024 dans la province de la Ngounié**

Dans le cadre du projet RALFF, pour le compte du mois d’aout 2024, l’équipe sociale Sud s’est rendue dans la localité de **FOUGAMOU,** plus précisément dans deux (2) villages **(Moulandoufouala et Guidouma)** dans laprovince de la Ngounié. La mission avait pour objectif de faire une enquête forestière mais aussi de faire un suivi de la gestion des forêts communautaires auprès des différentes communautés de Moulandoufouala et Guidouma.

Au village **Moulandoufouala**, après avoir assisté à l'installation du nouveau bureau de l'association *Bumbatsi,* l’équipe a visité les sites d'exploitation forestière avec deux membres de la communauté.

L'équipe a eu l’occasion de visiter 3 parcs dans lesquels elle a retrouvé plusieurs bois et culées dont les essences sont : l'ovinkol, le Mbilinga et le padouk. Nous avons pu observer le respect de numérotation et de marquage des billes et des culées. Selon le membre de la communauté, l'exploitation de la forêt communautaire avait été remise à un fils du village pour un contrat en régie. Pour la communauté, ce dernier remplissait les critères. Malheureusement une fois les travaux d'exploitation lancés, le fils du village s'est rendu compte qu'il n'avait pas assez de maîtrise. Ce dernier, avait donc fait appel à un certain M. Dialo qui a exploité, et avait roulé près de 18 grumiers d'ovinkol sans honorer à ses engagements auprès de la communauté.

La communauté menait une exploitation en régie, et avait pour activités l’exploitation des grumes. Par manque de matériel, la communauté a dû rentrer en relation avec un certain Dialo avec qui elle avait signé un partenariat pour la location des engins et matériel roulant pour sortir les grumes coupées.

Selon la communauté, M. Dialo a roulé près de 300 m3 de grumes pour une valeur de 11 millions. Malheureusement l'association n'a rien obtenu de cette vente.

L'association espère récupérer les sommes perdues dans la vente des grumes non évacuées actuellement sur parc en forêt évaluées à près de 350 m3. Avec cet argent l'association souhaite le mettre pour la construction d'un siège du bureau de l'association *Bumbatsi*.

Au village **Guidouma**, l’équipe s’y ai rendue pour s'enquérir de la situation de leur forêt communautaire auprès du vice-président l’association, Bonaventure Poaty. De cette visite, il ressort que la forêt communautaire serait sous l'emprise de M. MOUNOMBI qui aurait financé les travaux d'aménagement et que selon lui la communauté ne peut se permettre d'entamer des activités avec d'autres exploitants. L'association est donc bloquée. Monsieur MOUNOMBI est le même personnage qui a financé la forêt communautaire de Bane Ba sete came à Ndendé. Là-bas aussi aucune activité n'est menée suite à la menace brandit par ce dernier.

**Au total, les missions sociales du mois d’aout réalisées dans le cadre du projet RALFF ont permis aux différentes équipes de se rendre dans douze (2) localités**, à savoir : **Moulandoufouala** et **Guidouma.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 177 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 21 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| NGOUNIE | 8 | 58 | 66 | *49* |
| NYANGA |  | 13 | 13 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 11 | 63 | 74 | *29* |
| WOLEU NTEM | 2 | 43 | 45 | *9* |
| **Total général** | **21** | **177** | **198** | ***89*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 34 |
| En attente de validation du projet par le CGSP | 8 |
| En attente du versement du FDL | 60 |
| Mise en œuvre projets en cours | 68 |
| Mise en œuvre des projets à l’arrêt | 28 |
| **Total général** | **198** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de pièces publiées** | 28 |
| Télévision | 3 |
| Internet | 17 |
| Presse écrite | 6 |
| Radio | 2 |

Durant le mois d’Aout 2024, 28 pièces médiatiques ont été produites par les médias partenaires sur le cas des sensibilisations de 9200 élèves dans les Brigades faune de Koumameyong, Botosso et Ndangui dans les provinces de l’Ogooué-Ivindo, l’Ogooué-Lolo et du Haut-Ogooué au cours de l’année 2023-2024, ainsi que sur le cas d’exploitation illégale identifié au lac Oguemoué.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 9 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 8 |
| Collaboration sur affaires | 1 |

Plusieurs rencontres ont eu lieu ce mois d’aout avec les différents partenaires du projet.

**Dans la province de la Ngounié** (Mission sociale RALFF Sud) on enregistre 2 rencontres avec les autorités administratives. L’équipe sociale a rencontré le préfet de Fougamou et le Chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Fougamou.

L’équipe sociale a aussi enregistré les rencontres avec les communautés de Bumbatsi et celles de Mamiengué.

**Dans la province du Moyen-Ogooué**

Au cours du mois d’aout 2024, l’équipe sociale nord a rencontré les autorités suivantes : le Procureur de Lambaréné et le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts du Moyen Ogooué.

Il y a aussi eu la rencontre entre le Chef de Département Juridique et l’avocat Maître BOUSSOUGOU pour la préparation de l’audience de l’affaire CJ et communautés des lacs sud contre NZOGHE Augustin.

**Dans la province de l’Estuaire**

Le chef de Département juridique a rencontré Maître BOUSSOUGOU pour la préparation du voyage pour l’audience de l’affaire CJ et communautés des lacs sud contre NZOGHE Augustin. Le coordonnateur des activités a rencontré le Directeur Général des Forêts au ministère des Eaux et Forêts.

# 9. Conclusion

Suite à l’opération réalisée au mois de juillet concernant une exploitation illégale au lac Oguémoué, Conservation Justice a joint sa plainte à celle des communautés locales. Le nommé NZOGHE Augustin a été présenté devant le tribunal correctionnel de Lambaréné le 20 aout. La décision du tribunal est attendue en septembre.

Une mission de suivi des forêts communautaires a été réalisée dans la province de la Ngounié. Il a été relevé les difficultés habituelles rencontrées par les communautés envers leur fermier.